Les prix de l'électricité pour



Easy3 pro 3 ans (Région de Bruxelles-Capitale)

Prix décembre 2020 (*) - TVA exclue

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")

Les prix qui vous sont facturés sont constitués des 3 parties suivantes: le prix de l'électricité et les coûts d'énergie verte et le cas échéant de cogénération sous le point 1, les Coûts de Réseaux (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) détaillés sous le point 2 et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics, détaillés sous le point 3.

1. PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 3 ANS

	3 ANS
NORMAL	
Redevance fixe (€/an)	45,03
Prix par kWh (c€/kWh)	5,558
BIHORAIRE	
Redevance fixe (€/an)	45,03
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	6,532
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	4,470
EXCLUSIF NUIT	
Prix par kWh (c€/kWh)	4,470
Option "100% vert – 100% belge" (5)	
Prix par kWh (c€/kWh)	0,289

COUTS ENERGIE VERTE

		2020
		Région
		Bruxelles-Capitale
Coûts énergie verte (1)	(c€/kWh)	1,000

2. COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT (2)

	DISTRIBUTION					TRANSPORT	
Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe	Tarif prosommateur (3)	
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/kVA/an)	(c€/kWh)
SIBELGA	7,02	7,02	5,12	5,12	10,23	-	2,03

Terme de puissance mise à disposition		
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	
<= 13 kVA	27,02	
> 13 kVA	54.06	

3. SUPPLEMENTS

Gestionnaire du réseau de distribution	Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (4)	Redevance raccordement	Total Suppléments
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	0,19261	0,31805	-	0,51066

<u>-</u>		
Electrabel sa	Droit pour le financement Obligations de Servi Montants indexés pour 2020.	ce Public.
	Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)
r_F_EASY3_3_Fr_B 25/11/2020	<= 1,44 kVA > 1,44 et <= 6 kVA > 6 et <= 9,6 kVA > 9,6 et <= 13 kVA > 13 et <= 18 kVA > 18 et <= 36 kVA > 36 et <= 56 kVA > 56 kVA	0,00 10,08 16,20 20,28 30,36 40,44 81,00 131,64







- (*) Prix valables pour tout contrat conclu entre le 1er décembre 2020 et le 31 décembre 2020 et commençant au plus tard le 30 juin 2021.
- (1) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x Pc pour le coût énergie verte ainsi que le coût cogénération pour la Région Flamande. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du Client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat et s'élève (hors TVA) pour l'énergie verte à 71 € en Wallonie, à 100 € à Bruxelles et à 95 € en Flandres. Le prix par certificat de cogénération en Flandres s'élève à 25 €. Les coûts sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.
- (2) Les tarifs de réseau de distribution/transport applicables à partir du 25 novembre 2020, sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL).
- (2) Est anis de reseau de distributivitanisport applinaciones à partir du 29 novembre 2020, soit appriouves par la Arctic et les regulateurs regionator (VNEC), ovrair Le tariff prosommateur s'applique à tous les utilisateurs du réseau qui ont une installation de production d'une puissance maximale de 10 kVA. Il s'agit des utilisateurs du réseau raccordés au réseau qui ont une installation de production d'une puissance maximale de 10 kVA. Il s'agit des utilisateurs du réseau raccordés au réseau production d'une compteur d'électricité tournant à l'envers. Le tarif prosommateur est porté en compte à partir du 1er juillet 2015 au prorata de l'année civile. Pour de plus amples informations : www.VREG.be. Pour la Région Wallonne, veuillez noter que le tarif prosommateur repris ci-dessus sera applicable à partir de la date fixée par les autorités compétentes. Veuillez consulter pour de plus amples informations: www.cwape.be
- (4) Pas soumis à la TVA
- (5) Vous avez la possibilité de souscrire à l'option "100% vert 100% belge" qui vous certifie une énergie 100% verte d'origine belge lors de la conclusion de votre contrat. Avec l'option "100% vert 100% belge", ENGIE garantit que l'intégralité de l'électricité prélevée par le Client sera de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables belges conformément à la législation applicable. Ce prix en œ/kWh n'est pas inclus dans le prix de l'énergie.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de Easy3 pro 3 ans Option "100% vert - 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (100%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de Easy3 pro 3 ans en Région Wallonne en 2019: cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (20,41 %), nucléaire (77,69 %), inconnu (1,90 %).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de Easy3 pro 3 ans en Région Flamande en 2019: cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (42,24%), nucléaire (57,76%), inconnu (0,00%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de Easy3 pro 3 ans en Région de Bruxelles-Capitale en 2019: cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (20,41 %), nucléaire (77,69 %), inconnu (1,90 %).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa (ci-après "ENGIE") en Région Wallonne en 2019 : sources d'énergie renouvelables (13,76%), cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (17,60%), nucléaire (66,99%), inconnu (1,64%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa (ci-après "ENGIE") en Région Flamande en 2019 : sources d'énergie renouvelables (18,00 %), cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (34,64 %), nucléaire (47,36 %), inconnu (0,00 %) Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa (ci-après "ENGIE") en Région de Bruxelles-Capitale en 2019 : sources d'énergie renouvelables (36,89 %), cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (12,88 %), nucléaire (49,03 %), inconnu (1,20 %).

